

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

**Train de marchandises régulier :** { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir. } **Train de foire. —** Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 19 Juin.

### DECLARATION LUE PAR M. DE FOURTOU

Ministre de l'Intérieur.

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

A l'heure où je parais à cette tribune, M. le président de la République adresse au Sénat, en application de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, un Message, pour lui faire part de son intention de dissoudre la Chambre des Députés et pour lui demander un avis conforme.

Cette décision ne vous surprendra pas.

Depuis le 16 mai dernier, un profond dissentiment s'est révélé entre M. le président de la République et cette Assemblée.

Notre présence sur ces bancs est le signe de ce dissentiment, et ne peut s'expliquer d'aucune autre manière.

M. le président de la République demeure convaincu, après deux essais sincères, mais infructueux, qu'aucun ministère ne peut réunir une majorité durable dans cette Assemblée, sans demander un point d'appui au parti qui professe les doctrines radicales et par là-même, sans en favoriser les progrès.

Plein de respect pour les institutions qui nous régissent, et résolu à les maintenir intactes, il croit avoir le droit d'user de toutes les prérogatives qu'elles lui donnent pour s'opposer à ce qu'un pas de plus soit fait dans une voie qui lui paraît conduire à la ruine et à l'abaissement du pays.

Il a choisi des ministres qui partagent sur ce point sa pensée et en prennent devant la France la responsabilité.

Quand un désaccord de cette nature éclate entre deux pouvoirs publics, la Constitution a prévu le moyen d'y mettre un terme : c'est le recours au jugement du pays par la dissolution de la Chambre des Députés.

M. le président de la République aurait préféré, cependant, que la date de cette dissolution fût retardée et que les deux Chambres, avant de se séparer, eussent pu achever l'examen et le vote du budget de 1878.

En invitant, il y a un mois, les Chambres à proroger leurs séances, il avait espéré que l'émotion causée par les derniers incidents se calmerait, et qu'une sérieuse session d'affaires deviendrait possible.

Cet espoir ne s'est pas réalisé : la grande majorité de cette Assem-

blée a cru devoir protester dans une réunion extra-parlementaire contre l'usage que M. le président de la République avait fait de son droit.

Un manifeste partout répandu, commenté avec passion, a propagé dans toutes les parties de la France une agitation qu'il ne peut convenir de laisser durer plus longtemps.

D'ailleurs, l'attitude d'hostilité anticipée contre le gouvernement qu'a prise la majorité de cette Assemblée et des déclarations déjà rendues publiques, nous ont enlevé jusqu'à l'espérance que le budget pût être voté par vous.

Si l'avis du Sénat est conforme à la demande de M. le président de la République, une Chambre nouvelle, convoquée dans les délais légaux, aura tout le temps nécessaire pour pourvoir aux services de l'exercice prochain.

Le gouvernement se bornera donc à vous demander quelques lois urgentes qui touchent à des intérêts graves et que vous ne voudrez pas laisser en souffrance.

### Message du Président de la République au Sénat.

Messieurs les Sénateurs, en vertu de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, le Président de la République est investi du droit de dissoudre la Chambre des députés, sur l'avis conforme du Sénat.

Cette grave mesure me paraît aujourd'hui nécessaire. Je viens vous demander d'y donner votre assentiment.

Mes ministres sont chargés de développer devant vous les motifs qui m'y déterminent. Le 16 mai dernier, j'ai dû déclarer au pays quel dissentiment existait entre la Chambre des députés et moi.

J'ai constaté qu'aucun ministère ne pouvait se maintenir dans cette Chambre sans rechercher l'alliance et subir les conditions du parti radical.

Un gouvernement astreint à une telle nécessité n'est plus maître de ses actions.

Quelles que soient ses intentions personnelles, il en est réduit à servir les desseins de ceux dont il a accepté l'appui et à préparer leur avènement.

C'est à quoi je n'ai pas voulu me prêter plus longtemps.

Quand un tel désaccord existe entre les pouvoirs publics, la dissolution est le moyen prévu par la Constitution elle-même pour y mettre un terme.

J'aurais préféré, cependant, que la date en fût retardée. J'aurais de-

siré, en particulier, qu'avant de se séparer, les Chambres eussent pu voter le budget de 1878.

Le mois de prorogation qui vient de s'écouler pouvait servir à apaiser les esprits et à leur rendre le calme nécessaire aux discussions d'affaires.

Ce résultat n'a pas été obtenu. A peine la prorogation a-t-elle été prononcée, que plus de 300 députés protestaient dans un manifeste dont vous connaissez les termes, contre l'usage que j'avais fait de mon droit constitutionnel.

Ce manifeste a été répandu à profusion ; un grand nombre de ceux qui l'ont signé l'ont accompagné soit de lettres à leurs électeurs, soit de discours prononcés dans des réunions nombreuses.

Quelques-uns même, à l'abri de l'immunité parlementaire, se sont servis d'expressions telles que la justice a dû sévir contre les journaux qui les reproduisaient.

Une telle agitation ne pourrait se prolonger sans produire un trouble profond. Ceux qui s'y livrent ne peuvent s'étonner que je les appelle devant le pays auquel ils se sont eux-mêmes adressés.

Je me borne donc à demander à la Chambre des députés de voter quelques lois urgentes que le patriotisme de tous les partis ne laissera sûrement pas mettre en question.

La dissolution ensuite promptement prononcée, permettra qu'une Chambre nouvelle, convoquée dans les délais légaux, se réunisse à temps pour assurer les services de l'exercice prochain.

Je m'adresserai avec confiance à la nation ; la France veut comme moi maintenir intactes les institutions qui nous régissent ; elle ne veut pas plus que moi que ces institutions soient dénaturées par l'action du radicalisme ; elle ne veut pas qu'en 1880, le jour où les lois constitutionnelles pourront être révisées, tout se trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et matérielles du pays.

Averti à temps, prévenue contre tout malentendu et toute équivoque, la France, j'en suis sûr, rendra justice à mes intentions et choisira pour ses mandataires ceux qui promettront de me seconder.

Vous sentirez la nécessité de délibérer sans retard sur l'importante résolution qui vous est soumise.

« Le Président de la République, vu l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics, fait connaître au Sénat son intention de dissoudre

la Chambre des députés et lui demande son avis conforme. »

Fait à Versailles, le 16 juin 1877.

Signé : MARÉCHAL-DE-MAC-MAHON.  
DUC DE MAGENTA.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Immédiatement après la lecture de la déclaration de M. de Fourtou, samedi, vers trois heures, la Chambre a procédé à l'interpellation annoncée depuis un mois sur la composition du nouveau ministère.

Jamais séance n'a été plus agitée. Les bonapartistes se contentaient si peu, leur inconvenance était telle, que M. Rouher en a été indigné et a protesté contre les emportements de ses amis.

Nous empruntons ce qui suit à l'analyse du *Journal des Débats* :

On croyait que ce serait M. Albert Grévy qui, après ces premiers mouvements de la séance, ouvrirait la discussion de l'interpellation ; mais, au dernier moment, il avait été décidé que ce serait M. Bethmont qui prendrait la parole. Il l'a fait dans les termes les plus modérés ; mais au moment où, rappelant les actes de violence déjà commis, il disait aux ministres : « Ah ! c'est que vous vous sentez déjà perdus ! » M. de Broglie faisait dans la salle une entrée qui n'avait rien de triomphal, escorté de M. de Meaux et de M. Brunet. Les bonapartistes ont voulu se signaler sous les yeux du maître, et M. Robert Mitchell a obtenu d'être censuré pour la bonne cause. Naturellement, le parti ne s'en est livré que de plus belle aux exercices où il excelle. M. Grévy a menacé de se couvrir. « La discussion devient impossible, » a-t-il dit ; je le constate à la face du pays ! Mais il n'était pas au bout.

Le tumulte a continué, « Je ne me prêterai pas à la continuation d'un pareil scandale », a-t-il dit encore, en se faisant entendre à grand-peine. Il a pu néanmoins obtenir que M. Bethmont poursuivît son discours, qui condamne le gouvernement du 18 mai 1877 à périr, comme celui du 24 mai 1873, par les mêmes fautes, devenues plus graves encore, tandis que l'union des républicains et la patience énergique du pays achèveront d'affermir la République parlementaire et libéralement progressive.

On n'attendait pas un chef-d'œuvre de M. de Fourtou pour sa réplique ; mais en vérité, il est resté bien au-dessous de ce qu'on pouvait espérer de l'habileté qu'on lui prête, à défaut d'autres qualités d'un ordre plus élevé. Aussi nous ne chercherons pas à analyser un discours où l'on ne trouve que des lieux communs. Pais sont revenus, au travers de la déclamation, des phrases sur le maréchal, qui est « le glorieux médiateur entre tous les partis », mais qui n'est, en réalité d'aucun parti ; d'autres sur la France, qui elle non plus, n'est d'aucun parti, et qui n'appartient qu'à tout bon gouvernement. » La droite n'était pas à son aise. Elle a été surtout bien malheureuse quand M. de Fourtou, renouvelant des compliments que l'Assemblée nationale aimait qu'on lui fit, l'a proclamée « la véritable libératrice du territoire ! » De la part d'un homme dont M. Thiers a fait la for-

tune, ce n'était pas un grand trait de reconnaissance, ni une preuve de goût. Toutes les gauches se sont levées aussitôt, et pendant dix minutes tous les bras s'étendaient vers M. Thiers, toutes les voix disaient : « Le voilà, le libérateur ! » Cet épisode inattendu a été très étonnant.

M. Gambetta avait la partie belle. Pendant une heure et demie il a passionné l'attention de la Chambre par une réplique éloquent. Ce n'était pas, à proprement dire un discours, car la droite se jetait à l'assaut de toutes ses phrases ; néanmoins, tout en écrasant les interruptions lorsqu'elles arrivaient jusqu'à lui, il ne se laissait pas détourner de son plan.

La République, s'est-il écrié, et la liberté seront bien vengées. « En 1830, » ils sont partis 221 et son revenus 270 ; » nous partons 363, nous reviendrons 400 ! » Croirait-on qu'au moment où l'orateur disait : « Vous manquez de respect au maréchal en faisant croire que la partie se joue entre lui et moi. » Je suis trop peu de chose. C'est à M. Thiers qu'il faut songer », et où, la droite lui coupant la parole, il disait : « Vous ne m'empêchez pas de poursuivre », l'aticisme de M. Paul de Cassagnac lui a répondu : « Gagnez vos appointements ! » M. de Cassagnac a été frappé de la censure, et, même à droite, il y a eu des mains levées pour voter la peine. M. Rouher exprimait tout haut sa colère. On l'entendait dire : « C'est compromettre tout un parti ! » M. de Cassagnac a forcé le président à le dénoncer, en propres termes, au jugement du pays.

Nous voudrions pouvoir supprimer les phrases fort inutiles de M. Gambetta sur les *menées cléricales*. Toutes les autres parties de son discours ont été en situation. En terminant, il s'est exprimé ainsi :

C'est parce que la Chambre était sage, qu'elle a voulu la prospérité, c'est pour cela qu'on a poussé le maréchal dans une aventure.

On l'y a poussé pour sauver des places. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Quel en sera le résultat ? Vous vous souvenez de ce qui s'est passé en 1830. On était parti 221 ; on est revenu 278.

Eh bien ! je vous le prédis : Nous partons 363 ; nous reviendrons 400.

Le gouvernement croit qu'il changera la majorité par des manœuvres administratives : on verra dans trois mois s'il a réussi.

Le pays sait que si les partis coalisés triomphaient, ils ne pourraient lui donner que la guerre civile.

Il n'oubliera pas le plébiscite et ce qu'on lui disait alors. Il se souviendra surtout qu'on lui promettait la paix et qu'on lui a donné la guerre. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, monte à la tribune.

A gauche : A lundi. — A droite : Parlez.

M. le ministre dit qu'il n'a qu'une courte rectification à présenter à la Chambre. (Bruit à gauche.)

Il tient à déclarer que nos relations avec l'étranger n'ont pas cessé d'être amicales et confiantes. (Nouveau bruit. — A lundi.)

La Chambre, consultée, décide que la discussion est renvoyée à lundi.

Le fait capital et important de la séance, c'est que la candidature de M. Thiers à la présidence de la République a été posée, dans le cas où ces hautes fonctions deviendraient vacantes.

**M. Gambetta :** le pays sait que si l'heure venait de donner un successeur au président de la République, ce serait l'illustre vieillard qui a rendu de grands services au pays. (Interruption à droite).

**M. Paul de Cassagnac :** Cet homme vous a appelé fou furieux.

**M. Gambetta :** Je suis résolu à ne rien entendre des interruptions qui me seront adressées par la droite. (Bruit à droite). Vous interprétez mon dédain comme il vous conviendra.

Je connais votre système : vous avez mûri l'habile projet de m'empêcher de parler. Renoncez-y.

**M. Paul de Cassagnac :** Allez sur votre balcon. (Réclamations à gauche).

**M. le président :** Veuillez, M. de Cassagnac, ne pas interrompre à chaque minute.

**M. Gambetta :** Je comprends très-bien que la minorité adopte une pareille politique, mais je plains le cabinet de n'avoir que de pareils auxiliaires. (Applaudissements répétés à gauche et au centre).

**M. Paul de Cassagnac :** Vous êtes l'ami des coquins.

**M. le président :** Monsieur de Cassagnac, vous vous posez en insulteur de tout député qui monte à la tribune. (Très-bien ! très-bien !)

**M. Paul de Cassagnac :** L'orateur ne s'est pas abstenu d'injurier la minorité, et le président a été le complice de ces injures. (Exclamations à gauche).

**M. le président :** Je ne répondrai que par le dédain à cette imputation.

**M. Paul de Cassagnac :** Je rends ce dédain au président. (Nouvelles exclamations).

**M. le président :** Une insulte adressée au président n'a pas d'exemple dans les assemblées parlementaires. Elle mériterait la plus sévère répression.

Je propose à la Chambre de prononcer la censure.

La Chambre, consultée, prononce la censure.

On lit dans la République française :

Le cynisme des bonapartistes est suffisamment connu ; il sert de modèle et de point de comparaison ; c'est un genre classé. Mais rarement il s'était étalé avec autant d'impudence et d'ignoble effronterie que dans la séance de samedi. On comprend la mauvaise éducation, la grossièreté, mais on est toujours étonné de les voir se manifester avec autant d'éclat et de violence. On a vu les énergumènes de cette faction décriée s'abandonner à de tels excès, que les chefs du parti eux-mêmes, accoutumés cependant à cette société, en étaient scandalisés. M. Rouher par exemple, se montrait affligé, se sentait compromis ; cela dit tout. Il a même reproché à ces aboyeurs de déconsidérer le parti, ce qui était encore une flatterie, car comment ce parti pourrait-il être déconsidéré plus qu'il ne l'est ?

Le but de ces saturnales est facile à saisir. Il est indifférent aux bonapartistes de braver le mépris public une fois de plus ; toute leur tactique, en provoquant la censure, en soulevant l'indignation des honnêtes gens, en donnant le spectacle des scènes les plus répugnantes, est d'appeler la déconsidération sur le régime parlementaire et sur les institutions de la liberté.

Que leur importe le mépris public, s'ils en peuvent faire rejaillir quelques éclaboussures sur leurs adversaires ? Ils descendront aussi bas qu'on le vaudra, pour avoir le droit de dire : Vous voyez bien que la démocratie, que le système des libres assemblées est impossible, puisque nous pouvons commettre impunément de semblables excès.

L'Empire et l'armée

Lorsque l'on se rappelle l'insuffisance de nos préparatifs en 1870, lorsque l'on montre nos soldats marchant à la frontière, sans organisation, sans munitions, sans vivres, les impérialistes ont une réponse — décisive suivant

eux. — La responsabilité doit peser sur le Corps législatif qui, à diverses reprises, a refusé ou restreint les crédits qui lui étaient demandés.

Ce que vaut cette réponse, tout le monde le sait, et il est inutile d'insister pour réfuter l'objection.

Mais, nous croyons utile de prouver, non par des arguments plus ou moins discutables, mais par des pièces authentiques, officielles, qu'en 1854 — au moment de la guerre de Crimée ; — en 1859, à l'époque de la guerre d'Italie, la France n'était pas mieux préparée à la guerre.

C'est aux ministres de la guerre, aux généraux en chef, aux principaux témoins, à l'empereur lui-même que nous demanderons ces preuves qui montrent que le manque de préparation était complet, absolu, bien avant 1859, et qu'il faut, par conséquent, faire peser sur tout autre que le Corps législatif la responsabilité de nos désastres.

A la fin d'avril 1854, au début même de la guerre d'Orient, le maréchal de Saint-Arnaud, commandant en chef des troupes françaises, écrivait au ministre de la guerre :

« Il n'y a pas de charbon nulle part, et Ducos ordonne de chauffer avec le patriotisme des marins... C'est de l'histoire. Chapitre oublié des Girondins. On en promène pas un maréchal de France général en chef, comme une cantinière hors d'âge. »

Le 26 mai 1854, le maréchal s'adressait directement à l'empereur et lui faisait connaître en ces termes l'état de nos forces :

« Sire, je suis arrivé à Gallipoli dans la nuit et, depuis la pointe du jour, j'ai travaillé à me rendre un compte exact de la situation de l'armée, de ce qui lui manque, de ses besoins, de nos ressources. Je le dis avec douleur à Votre Majesté, nous ne sommes pas constitués ni en état de faire la guerre, tels que nous sommes aujourd'hui. Nous n'avons que vingt-quatre pièces d'artillerie attelées, prêtes à faire feu, et cinq cents chevaux, tant des chasseurs d'Afrique que du 6<sup>e</sup> dragons... Notre situation est encore plus triste sous le rapport des approvisionnements. J'ai pour dix jours de biscuit ; il m'en faudrait pour trois mois au moins. On a cru que je plaisantais quand je demandais trois millions de rations, qui ne font que vingt jours d'approvisionnement pour 50,000 hommes, et on m'en proposait un million. Il est impossible d'être plus loin de compte. On ne fait pas la guerre sans pain, sans souliers, sans marmites et bidons. On me laisse avec deux cent cinquante paires de souliers et les réserves des corps, quarante marmites et environ deux cent cinquante bidons. »

Ainsi, une artillerie incomplète, à peine quelque cavalerie, point d'approvisionnement, voilà quelle était notre situation. C'est dans ces conditions que nous nous heurtions à la Russie. « On ne fait pas la guerre sans pain, sans souliers, sans marmites et sans bidons ! »

Hélas ! l'empire devait nous condamner une fois encore au moins, à combattre dans ces conditions !

Le 30 mai 1854, nouvelle lettre, nouvelle plainte du maréchal.

« Si j'étais en mesure de livrer bataille ! Mais je ne le serai pas de quelque temps. Je suis revenu à Gallipoli, et j'ai vu. Je n'ai pas le droit de hasarder et de compromettre l'honneur du drapeau en mettant en ligne, une armée non constituée, non organisée, n'ayant ni son artillerie, ni sa cavalerie, ni son ambulance, ni son train, ni ses transports, ni ses approvisionnements. »

Ne dirait-on pas cette lettre datée du mois de juillet ou août 1870. Tout manquait ; rien n'était organisé !

Mais, dira-t-on, nous avons été vainqueurs.

Sans doute ; mais nous avions des alliés à côté de nous, puis nous com-

battions une armée plus mal organisée encore que la nôtre.

Sait-on bien, d'ailleurs, au prix de quels sacrifices la victoire a été obtenue ? Sait-on les souffrances, les privations inutiles endurées ?

Si on l'ignore, le docteur Chenu va nous l'apprendre : Il publie dans son livre, la Mortalité dans l'armée, deux tableaux comparatifs pleins d'enseignements, etc. Voici ce qui en résulte ! La première année, les anglais sont aussi mal organisés que nous — plus mal même ; — sur un effectif de 31,000 hommes, ils perdent 10,989 hommes, tandis que nous n'en perdons que 10,934 sur 75,000 hommes.

Les pertes des Anglais sont donc de 50 % supérieures aux nôtres.

Mais nos alliés s'appliquent à corriger le mal, ils remédient à toutes les causes d'infériorité, et la deuxième année, ils ne perdent que 606 hommes, 2.21 % de leur effectif, tandis que nous qui n'avons rien fait, rien préparé, nous perdons 21,191 hommes, 19.87 % de notre effectif (en dehors des morts tués sur le champ de bataille).

A qui doit remonter cette responsabilité ? Est-ce au Corps législatif ?

« L'expérience acquise par ces cruelles épreuves, dit le docteur Chenu, en terminant, ne peut être perdue, j'en suis certain. Ne pas profiter de ces enseignements serait un crime de lèse humanité. »

Le docteur Chenu se trompe : l'enseignement fut perdu ; le crime de lèse humanité fut commis.

(France).

INFORMATIONS

Les journaux honnêtes dénoncent une pièce imprimée sur une feuille volante et qui est, à ce qu'il paraît, répandue à profusion à Paris et dans les départements. Plusieurs journaux l'ont déjà reproduite. Nous l'insérons comme un témoignage nouveau de l'audace et de l'activité des conspirateurs bonapartistes :

Amis, zèle et vigilance ! La République râle : l'expérience est faite ; il n'est pas un patriote sincère qui ne condamne ce régime infâme qui, en 1793, a fait couler des flots de sang, qui a livré à l'ennemi nos milliards et nos provinces, qui a commis les sanglants forfaits de la Commune, qui enfin, par son instabilité et ses troubles permanents, mènerait fatalement la France à la ruine et au démembrement. L'empire, qui nous a donné l'ordre, la gloire, une prospérité inouïe et qui nous eût donné la frontière du Rhin, sans la complicité criminelle de l'opposition avec la Prusse, l'empire seul peut nous sauver. Il renaît de fait aujourd'hui ; il existera de droit demain. Le jeune héritier de sa politique et de sa tradition est prêt à reprendre ses droits. Le troisième empire réduira le service à trois ans, abolira les impôts indirects et les octrois, augmentera le prix des salaires, rendra au saint-siège son indépendance et à la patrie ses provinces perdues. Son premier soin sera d'admettre les égarés et de purger le pays, une fois pour toutes, des agitateurs républicains et autres.

Amis, le jour approche : Mac-Mahon, l'armée, les fonctionnaires sont pour nous, aidons-les ! Rendons à la France paix, gloire, ordre et liberté.

Attention le jour de la revue !... Vive l'empereur ! Vive Mac-Mahon !...

D'autres exemplaires portent, au lieu de : Attention le jour de la revue ! les mots : Au premier juillet !

D'un autre côté, on signale la distribution dans les campagnes de nouvelles photographies représentant le fils de Napoléon III.

La soirée de samedi, n'a offert à Paris, aucun incident remarquable.

Une animation extraordinaire a régné jusqu'à minuit au boulevard, mais

il n'y a pas eu le moindre cri, la plus petite manifestation.

Au quartier latin, presque personne dans les cafés. En revanche, beaucoup de monde autour des kiosques des marchandes de journaux, sous les reverbères et devant les boutiques éclairées.

Aux boulevards extérieurs règne le calme le plus complet. C'est à peine si quelques personnes s'arrêtent pour lire les affiches fraîchement posées, donnant la teneur du Message et la déclaration du ministre à la Chambre des députés.

M. Delcurron, avocat général à Montpellier, nommé avocat général à Aix, a adressé la lettre suivante à M. le duc de Broglie, président du conseil, garde des sceaux :

« Montpellier, le 10 juin 1877.

Monsieur le garde des sceaux,

Le Journal officiel m'apporte la nouvelle de ma nomination au parquet de la Cour d'appel d'Aix.

Je considère ce déplacement comme d'autant plus significatif, qu'il est imposé à un magistrat nommé à Montpellier, il y a une année à peine, attaché à cette résidence par des liens de famille très étroits et éloigné de son siège depuis sept mois par une grave maladie contractée au service des assises.

Cette mesure n'a pu vous être inspirée ni par les nécessités de la bonne administration de la justice, puisque les avocats généraux ne sont pas des agents politiques, ni par mon indignité personnelle, puisque vous croyez devoir me conserver dans les mêmes fonctions, ni par le souci des convenances professionnelles, puisque vous me placez, à Aix, sous les ordres d'un procureur général, qui me remplace, après le 24 mai 1873, comme procureur de la République à Toulouse, poste que j'avais eu le grand et périlleux honneur d'occuper sous les gouvernements de la défense nationale et de M. Thiers.

Il m'est donc permis de penser que vous avez voulu m'atteindre à raison des nouvelles exigences de votre politique.

Mais comme mes opinions et mon caractère, affirmés depuis sept ans par les actes les moins équivoques, appréciés par vos prédécesseurs et respectés par tous les magistrats qui m'ont connu, ne sauraient changer avec la résidence, je crois répondre à vos préoccupations, monsieur le ministre, et faire preuve de loyauté en n'acceptant point d'aller remplir, à Aix, des fonctions que j'ai la conscience d'avoir dignement et librement remplies à Pau et à Montpellier.

J'ai l'honneur de vous adresser ma démission.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

LOUIS DELCURRON,

Membre du conseil général de l'Ariège.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

RÉSERVES ET ARMÉE TERRITORIALE LIVRETS.

Des avis en assez grand nombre, placardés dans toutes les communes des arrondissements de Figeac et de Gourdon, dépendant de la subdivision de Montauban, font connaître les dates auxquelles les militaires de l'armée territoriale, doivent se présenter à la gendarmerie pour retirer leurs livrets.

Ces dates sont les suivantes :

Le dimanche 27 mai, pour les militaires des classes 1866 et 1865,

Le dimanche 10 juin, pour les militaires des classes 1864 et 1863.

Le dimanche 27 juin, pour les militaires des classes 1862 et 1861.

Bien que ces avis aient été publiés et affichés, il reste entre les mains de la gendarmerie plus de la moitié des livrets, appartenant aux classes 1866, 1865, 1864 et 1863 qui n'ont pas encore été retirés.

Il est recommandé expressément aux retardataires de se présenter à la gendarmerie le dimanche 27 juin au plus tard, s'ils ne veulent pas s'exposer à encourir des peines disciplinaires.

Le Journal officiel contient les deux nominations suivantes :

M. l'abbé Bouange, curé de Saint-Gevaud à Aurillac, est nommé évêque de Langres, en remplacement de Mgr Guerrin, décédé.

M. l'abbé Badoel, curé de Villefranche (Aveyron), est nommé évêque de Saint-Flour, en remplacement de Mgr de Pompignan, décédé.

Au tirage des obligations de la ville de Paris de 1865, le numéro 74,387 a gagné 150,000 francs.

Au tirage des obligations de la compagnie du canal de Suez, le numéro 275,629 a gagné 150,000 francs.

Au tirage de l'emprunt de la ville de Marseille, de 1877, le numéro 160,603 a gagné 100,000 fr. ; les numéros 243,399, 75,649, 212,808 et 227,297 ont gagné chacun 10,000 francs.

C'est vendredi, 15 juin, qu'a eu lieu la réouverture de la pêche, interdite depuis deux mois.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le Préfet,

Vous recevrez prochainement un certain nombre d'exemplaires d'un avis sur les dangers de l'abus des boissons alcooliques, qui a été rédigé par l'Académie de médecine et imprimé par les soins de la Société française de tempérance.

Le président de cette Société me demande l'autorisation de faire placarder l'avis, dont il s'agit dans toutes les écoles publiques et libres de garçons et je n'ai pas cru devoir refuser cette autorisation. Vous voudrez donc bien transmettre un exemplaire de cette affiche à chaque directeur d'établissement d'instruction primaire en l'invitant à le placarder à la portée des enfants, à l'intérieur de l'école. Recevez, etc.

Par suite de l'état électrique de l'atmosphère qui a persisté pendant la soirée du 16, et assez avant dans la nuit, le service de la télégraphie a été complètement interrompu entre Paris et Cahors, durant plusieurs heures. Aussi nos dépêches nous sont-elles arrivées avec des retards considérables.

Un orage épouvantable, une véritable trombe d'eau, s'est abattue dimanche sur Toulouse. On aurait pu croire à un nouveau déluge. Le tonnerre est tombé sur le faubourg de Tounis, un éboulement s'est produit au pont d'Empalot ou aux environs du pont d'Empalot. Le service de la ligne est momentanément interrompu. Les dépêches nous sont arrivées, ce matin, avec une très-grande irrégularité.

On lit dans la Dépêche :

« Les renseignements suivants nous sont à l'instant portés de Blagnac :

» A six heures un quart, la foudre est tombée sur la maison du sieur Retournat, boucher.

» Le fluide électrique a pénétré dans l'écurie où se trouvaient trois cochons qui ont été foudroyés.

» Sortie par un jour de souffrance, la foudre est rentrée par une autre ouverture par une autre ouverture à

l'étage supérieur; elle est encore ressortie en brisant le volet d'une fenêtre, la moitié de la pièce de décharge et emportant la double de la toiture.

Un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans qui se trouvait dans l'écurie, a été renversé, mais n'a eu mal.

Le ciel, très chargé, est d'un gris sombre. La pluie tombe toujours. Par intervalle le tonnerre se met de la partie. Les eaux de la Garonne, qui a quelque peu monté, sont jaunes et bourbeuses.

Le *Mémorial des Pyrénées* de Pau, a reçu de Lestelle des renseignements détaillés sur l'orage qui a ravagé cette commune dans la soirée du 8 juin.

Vers cinq heures du soir une grêle épouvantable est tombée à sec sans être accompagnée ni de coups de tonnerre, ni d'éclairs, ni de pluie, et a duré vingt-cinq minutes. L'orage est venu après et n'a cessé de gronder pendant deux heures. Les grêlons étaient d'une grosseur inconnue jusqu'à présent dans le pays. Quelques-uns mesuraient 25 centimètres de circonférence.

Toute la plaine a été horriblement saccagée, le blé est comme haché. Le hameau depuis *Saumate, Houris*, jusqu'à Montestrucq, n'a pas un meilleur sort, et la plaine jusqu'à la croix des Bas, a toutes ses récoltes détruites. On a fauché hier les blés; on continuera aujourd'hui pour tâcher d'y faire soit du maïs, soit du millet-sarasin. La plaine d'Igon n'a pas été touchée. Montaut est ravagé jusqu'à la hauteur de *Pissau*.

Dans le hameau, les jardins qui étaient si beaux font pitié à voir. Plus de légumes, plus de fruits, plus de fleurs; dans les deux plaines, il ne reste plus une tige debout.

On signale quelques nouveaux cas d'épidémie sur les bestiaux, notamment dans le Tarn-et-Garonne, où une péripneumonie contagieuse s'est déclarée parmi les sujets de la race bovine.

Les mesures les plus rigoureuses ont été prises pour arrêter l'expansion du mal et pour faire abattre, sans retard, les animaux contaminés.

La *Patrie* annonce que le gouvernement italien a l'intention de convoquer un congrès international pour combattre le Phylloxera et en a prévenu plusieurs puissances.

FRUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

19 juin 1877. (16)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

LE MAL INCONNU  
— Ah! fit le jeune homme en s'ap-  
puyant d'une main défaillante contre le  
chambranle de la porte.

Le banquier entra rapidement dans la  
mansarde sans paraître nullement faire  
attention à la modestie du lieu où il se  
trouvait.

Le banquier prit sa tête dans ses mains  
pendant que Franck comprimait sa poi-  
trine qui se soulevait avec violence.

Elle se meurt continua M. de Com-  
pans d'un accent brisé et entrecoupé de  
sanglots j'ai appelé auprès d'elle les mé-  
decins les plus célèbres de la capitale et  
aucun d'eux n'a pu déterminer la cause du

Nous apprenons que le gouverne-  
ment français a promis à l'ambassa-  
deur d'Italie de se faire représenter  
par plusieurs délégués aussitôt que le  
congrès serait organisé.

M. le ministre de l'intérieur vient  
de demander à tous les préfets des  
renseignements sur les sociétés qui  
existent dans leurs départements, la  
composition de ces sociétés, etc., etc.,  
ces renseignements doivent être en-  
voyés au plus tard le 20 du courant.

La gendarmerie a opéré, dans le  
courant du mois de mai 1877, et à  
plusieurs reprises, l'arrestation de  
femmes et d'enfants qui prétextant de  
leur ignorance de la loi, vont ramas-  
ser les débris de plomb, sur les terrains  
où sont établies les cibles militaires.  
MM. les maires devront rappeler à  
leurs administrés que les maraudeurs  
de ce genre s'exposent à être punis  
pour vol au préjudice de l'Etat.

Nous rappelons que l'examen des  
candidats aux bourses dans les lycées  
et au Prytanée militaire aura lieu le  
jeudi 5 juillet prochain, à l'hôtel de la  
préfecture, à huit heures du matin. Le  
registre d'inscription des candidats,  
ouvert à la préfecture (3<sup>e</sup> division),  
depuis le 15 juin courant, sera clos  
le 30 du même mois.

On lit dans la *Chasse illustrée* :

Les morsures de vipères, toujours  
si dangereuses, sont surtout à redouter,  
dit-on, au printemps et à l'automne :  
le printemps est venu.

Voici, d'après la *Semaine* de Vic-  
chy, une excellente recette qui a le  
mérite de la simplicité unie à l'effica-  
cité pour guérir ces morsures.

« Afin de prévenir les accidents qui  
en résultent, il suffit de délayer avec  
de la salive un portion de chlorure de  
chaux sec et très-concentré, et d'ap-  
pliquer cette bouillie sur la plaie cau-  
sée par la morsure, en ayant soin de  
bien pénétrer le chlorure dans cette  
plaie.

En quelques minutes, les acci-  
dents cessent, et le sujet revient à son  
état ordinaire. Cette propriété du  
chlorure de chaux a été constatée un  
grand nombre de fois sur les animaux,  
et nous ne doutons pas, quoique l'ex-  
périence ne l'ait pas démontré, que  
l'emploi de cette substance ne fût pas  
également salutaire à l'homme.

Les personnes qui conduisent des  
animaux dans les lieux où la vipère est  
commune, feront très-bien de se munir

mal terrible qui la dévore et auquel elle va  
succomber.

— Mais c'est impossible, interrompit  
Franck haletant.

— Alors un homme est venu à moi,  
m'a pris à part et m'a dit ceci : « Ren-  
dez-vous à l'instant même chez le doc-  
teur Franck, lui seul peut sauver votre  
enfant. » — Et vous le voyez, monsieur,  
je n'ai pas perdu une seconde. C'est le  
sauveur que je viens chercher.

Franck respirait à peine. Ce qu'il  
venait d'apprendre tenait de la magie.  
Il se demandait avec épouvante qu'elle  
puissance occulte était aux mains de celui  
qui commandait aux événements.

— Venez, monsieur, hâtons-nous, in-  
sista le banquier éperdu et ne comprenant  
rien au silence de son interlocuteur.

Franck l'arrêta d'un geste.

— Mais que suis-je donc moi-même  
pour vous inspirer tant de confiance ?

— Et qu'importe ! monsieur, il s'agit,  
je vous le répète, de la vie de Sylvia ;  
un quart d'heure de retard peut la per-  
dre à jamais et je ne survivrai pas à un  
pareil malheur ; — n'hésitez donc plus,  
monsieur, ayez pitié de moi et venez.

Franck ne chercha plus à se défendre.  
C'était sa destinée qui se jouait en ce  
moment ; une main inconnue avait jeté les  
dés, et le sort lui était favorable.

d'un petit flacon rempli de chlorure en  
poudre, afin de pouvoir appliquer le  
remède le plus tôt possible après la  
blessure.

Les Courses de Montanban.

Les courses de jeudi ont été splen-  
dides. Nous voici enfin revenus à ces  
superbes réunions où les éleveurs du  
Sud-Ouest rivalisaient avec les éleveurs  
du Nord, sur notre hippodrome. Nous  
constatons au programme la présence  
des produits des écuries célèbres de  
MM. Fould, de Nexon, Guestier et  
Clossmann, et nous sommes heureux  
de ce qu'elles n'ont en rien démerité de  
leur ancienne renommée.

M. de Nexon a été le lauréat de la  
journée, et nous devons dire que c'était  
justice, car jamais il n'a présenté un  
lot plus complet et plus remarquable  
de chevaux de courses. Sur les quatre  
prix courus, il est arrivé trois fois  
premier et une fois second.

Dans le prix de la Ferme, *Satrape*  
à M. de Nexon, a facilement gagné le  
premier prix, battant *Lantenor* à  
M. Fould, second, et *Confident* à  
M. de David Beauregard, troisième.

Dans le prix du Ministère, *Invoca-  
tion* à M. Guestier, a pris la tête au  
départ et constamment gardé la corde,  
suivie de près cependant par *Éléonor*,  
deuxième, à M. de Nexon, et le *Pérou*  
à M. Clossmann.

Le prix du Conseil général a été  
gagné par *Carnaval*, à M. de Nexon.  
La lutte était dans cette course entre  
*Carnaval* et *Tivoli*, à M. Guestier,  
mais le cheval de ce dernier ayant  
perdu ses poids en route, *Carnaval* a  
facilement gagné le prix.

Dans la quatrième course, dont le  
prix était offert par la Société d'en-  
couragement, c'est encore M. de Nexon  
qui a gagné le prix de 3,000 fr. avec  
*Black-Bess*, suivie de près par *Tim-  
balle*, au même, et par *Haquenée*,  
troisième, à M. Fould. C'est une des  
meilleures courses auxquelles nous  
ayons jamais assisté.

Comme on le voit, la journée a  
été bien remplie, et nous ne doutons  
pas que, si le temps le permet, celle  
de dimanche ne soit encore plus belle.

(*Courrier de Tarn-et-Garonne.*)

DERNIÈRES NOUVELLES

Hier lundi, on commentait beau-  
coup à la Chambre, dans les couloirs,  
le rapport de M. Deuzy, sur les  
comptes de 1870, qui vient d'être dis-  
tribué aujourd'hui.

Il releva le front.

Une confiance inusitée avait pénétré  
dans sa poitrine; il lui semblait qu'en  
effet une puissance occulte le poussait en  
avant et il se décidait à obéir en aveugle.

C'était la porte dorée du monde de ses  
rêves qui s'ouvrait devant lui, et il ne  
pouvait refuser plus longtemps d'en fran-  
chir le seuil.

Il fit signe à M. de Compans qu'il était  
prêt à le suivre, et ils partirent.

Un coupé attelé de deux magnifiques  
chevaux gris pommelé attendait à la porte  
de la maison meublée, entourée d'un  
cerce de curieux qui se livraient à une  
foule de commentaires.

Le banquier et le jeune docteur mon-  
tèrent dans la voiture qui partit comme  
un trait vers la rue du faubourg Saint-  
Honoré.

Durant les premiers moments, le ban-  
quier ne dit mot, tant il était occupé et  
impatient.

Quant à Franck, il était embarrassé,  
mais il avait hâte d'être renseigné sur la  
mission qu'il allait à voir à remplir, et il  
se décida à rompre le silence.

— Y a-t-il longtemps que M<sup>lle</sup> de  
Compans est souffrante ? demanda-t-il  
au banquier tandis que le coupé brûlait  
le pavé.

— Cela est venu comme un coup de

Ce rapport établit qu'il manquait  
au moment de la déclaration de guerre,  
146,000 hommes et 36,000 chevaux,  
pour l'entretien desquels des crédits  
avaient cependant été votés.

Le rapport se termine par des con-  
clusions énergiques tendant à la bon-  
acceptation des comptes de la guerre  
pour 1870, réservant les droits de  
l'Etat envers l'ex-empereur ou ses hé-  
ritiers et interdisant jusqu'à nouvel  
ordre tout versement de ce chef.

On comprend que les bonapartistes  
demandent la dissolution, pour em-  
pêcher la discussion de ce rapport  
écrasant.

On lit dans l'*Union* :

La réponse de M. de Fourtou a été  
maladroite à force de vouloir être  
habile. Lorsque nous l'avons vu, se  
déguisant en défenseur de la Républi-  
que conservatrice contre le radicalisme,  
repandre en sous-ordre les déclara-  
tions républicaines pour proscrire les  
espérances monarchiques et ce qu'il a  
appelé les « influences cléricales », nous  
nous sommes demandé si nous  
avions devant nous un représentant du  
cabinet actuel ou un représentant du  
ministère déchu ?

Est-ce bien dans la bouche d'un  
membre de ce gouvernement, qui re-  
cherche aujourd'hui notre alliance, que  
nous devons entendre cette parole :  
« Qu'on cesse de nous représenter  
comme cherchant, par je ne sais quel  
retour, à ramener ce parti du passé  
avec lequel la France a désormais  
rompu... » Nous n'ignorons pas qu'à  
la suite de quelques démarches faites par  
quelques-uns de nos amis, M. de  
Fourtou a retité cette parole malheu-  
reuse; mais il ne s'est infligé au *Journal  
officiel* que l'humiliation d'un  
demi-désaveu. Or, ce n'est pas une  
atténuation qui peut nous satisfaire,  
c'est une rétractation entière, com-  
plète, catégorique.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 18 juin, 4 h. soir.

Le *Constitutionnel* annonce que  
dans deux quartiers de Paris, le Mes-  
sage du Président de la République a  
été lacéré pendant la nuit. Il ajoute  
que par ordre du préfet de police, une  
surveillance active va être organisée et  
que les individus que l'on surprendra  
déchirant des documents officiels seront  
traduits devant les tribunaux.

foudre, répondit le père. Hier encore elle  
était florissante de santé, nous étions  
heureux de sa joie et de son bonheur, et  
ce matin elle avait reçue la corbeille de  
mariage.

— La corbeille de mariage, interrompit  
Franck trappé d'un coup terrible.

— Oui, confirma le banquier, qui était  
trop ému pour faire attention à l'agitation  
de son interlocuteur, sa corbeille de ma-  
riage. Vous comprenez la joie d'une jeune  
fille, — d'un enfant, — à toucher les  
belles étoffes de soie et de velours, les  
colliers, les diamants, les bagues, les  
cachemires de l'Inde, toutes les riches  
merveilles dont son fiancé lui a fait pré-  
sent. Ah! un malheur était loin de notre  
pensée à ce moment, et il a fallu que ce  
coup de foudre, monsieur, pour nous  
faire sentir toute la vanité du bonheur de  
ce monde.

Chaque mot du banquier entraînait dans  
le cœur de Franck comme autant de poin-  
tes de poignard.

C'était comme une dérision du destin ;  
on aurait dit qu'une fatalité terrible pré-  
sidaient à ses jours, et qu'un génie impla-  
cable se plaisait à la railler.

Sylvia se mariait !  
Cependant il avait espéré un moment !  
insensé qu'il était !

Qui sait encore ?

Paris, 18 juin, 5 h. soir.

On ne croit pas que la discussion  
sur la demande de dissolution de la  
Chambre puisse venir au Sénat avant  
mercredi; mais il n'est même pas  
certain qu'il en soit ainsi, car il  
serait question de pourvoir les trois  
sièges inamovibles vacants avant d'a-  
border cette importante discussion; s'il  
en était ainsi, ce ne serait pas avant  
mardi prochain que la question pour-  
rait être tranchée.

Du reste, de l'avis même du gou-  
vernement, la Chambre a plusieurs  
projets urgents à voter avant de se  
séparer, et elle paraît disposée à les  
voter, exception faite tout au plus de  
celui qui est relatif à la perception des  
quatre contributions directes qui seul  
peut présenter des difficultés.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 19 juin, 3 h. 30, soir.

Hier, le Sénat a nommé une Com-  
mission de neuf membres pour l'exa-  
men de la proposition de dissolution :  
six membres sont favorables, trois sont  
contre.

La Commission se réunit aujour-  
d'hui.

On croit que le rapport sera discuté  
demain. La répartition des voix pour  
la nomination des commissaires donne  
dix voix de majorité à la dissolution.

La Chambre des députés a entendu  
un discours du Ministre des affaires  
étrangères rassurant pour nos relations  
extérieures. Le Ministre des travaux  
publics a présenté l'apologie du 16  
mai et a attaqué les tendances radicales  
de la Chambre.

M. Jules Ferry, répondant à ce  
dernier, a prononcé un remarquable  
discours dont tous les journaux de la  
gauche font un immense éloge. Ce ma-  
tin, le *Journal des Débats* dit que le  
succès de M. Jules Ferry est un événe-  
ment.

La discussion continuera demain.

Bourse de Paris.

Cours du 19 Juin.

Rente 3 p. %..... 69.60  
— 4 1/2 p. %..... 98.25  
— 5 p. %..... 105.50

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 18 Juin	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.050 »	3.060 »
Crédit foncier....	625 »	625 »
Orléans-Actions...	1.032 50	1.025 »
Orléans-Obligations.	330 50	330 50
Suez.....	672 50	667 50
Italien 5 %.....	70 45	70 »

Il allait la voir, lui parler, presser ses  
mains dans les siennes...

Qui sait ?

La pauvre enfant, arrachée miracu-  
leusement à une mort imminente pour-  
rait s'éprendre d'amour pour son sau-  
veur !

Le penté de la reconnaissance conduit  
souvent à un sentiment plus doux.

Et voilà que tout était brisé, et que tout  
était perdu !

Qu'allait-il faire auprès de Sylvia ?  
la sauver pour la livrer à un autre !  
c'était à devenir fou !

Franck eut à soutenir une lutte terrible  
contre lui-même.

Tous les démons de la jalousie se mi-  
rent à déchirer sa poitrine, et, pendant  
quelques secondes, il rêva des vengeances  
insensées.

Il avait tant souffert déjà, et il semblait  
si cruel de recommencer la vie avec une  
nouvelle déception, plus douloureuse  
cent fois plus que les autres.

Il n'avait rien à faire cependant, il  
n'avait qu'à laisser mourir la pauvre en-  
fant... bien sûr au moins, de cette façon,  
qu'elle ne serait pas à un rival odieux,  
qu'il haïssait déjà sans le connaître.

(A suivre).

**RÉFORME ÉCONOMIQUE.**

Sommaire du 15 juin 1877.  
Cherté et bon Marché (3<sup>e</sup> article), par Courcelle-Seneuil.  
Le Japon d'après des documents officiels (1<sup>er</sup> article), par Spoll.  
Les Chemins de fer (7<sup>e</sup> article), par Edmond Barbier.  
Les Associations syndicales d'irrigation, par Henri Sagnier.  
La Marine marchande, par A. R.  
**Chronique économique :**  
France. — La situation économique : I. L'Etat des affaires. — II. L'Empereur du Brésil à Noisiel. — III. La Réforme Economique contre l'Akbar. — IV. L'Enquête sur les chemins de fer. — V. Le Rapport de M. Carnot sur le ministère des travaux publics, par

Achille Mercier.  
La situation agricole : I. L'Etat des récoltes en terre. — II. Congrès sucrier de Compiègne. — III. La Question économique dans les concours régionaux. — IV. Concours de Compiègne, par Ernest Menault.  
Angleterre. — La Situation économique : I. Les tramways. — II. La Dépréciation de la valeur de l'argent, par Edmond Barbier.  
Indes, Russie, Allemagne. — La Situation économique : I. Les Forces orientales de l'Angleterre, alliée de la Turquie. — II. La guerre russo-turque et le Commerce des blés. — III. Le Commerce allemand, par J. Hellès.  
Société d'économie politique : Réunion de juin, par Achille Mercier.  
**Bibliographie.**

**Bulletin économique :**

Le Commerce français pendant les quatre premiers mois de 1877. — Une Découverte chimique. — Tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes. — La Récolte des vins en 1876. — Tableau des recettes et des pommes de terre en France pour 1876. — Chemins de fer. — Recettes de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général, par Georges Lassez.  
Table méthodique du tome VII.

Les Etats généraux de Blois, l'assassinat du duc de Guise, la mort de Henri III, les désordres de la Ligue, voilà les grands événements que nous retrace le 12<sup>e</sup> volume de l'Histoire de France de Michelet, publiée en livraisons illustrées

par l'éditeur LACROIX.

Avec une consciencieuse minutie, le grand historien a scruté tous les actes, sondé toutes les consciences, dépeint tous les hommes. Dans un style admirable, il a concentré le résultat de ses longues études, de ses profondes investigations. Il en résulte une œuvre immortelle.

Guérison de la **PHTISIE PULMONAIRE** et de la **Bronchite chronique**, traitement nouveau, Broch. de 136 pages, 11<sup>e</sup> édit., suivie de nombreuses observations par le Docteur Jules BOYER (de Paris). — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timb.-poste à M. DELAHAYE, libr.-édit., 23, pl. de

l'Ecole de-Médecine, Paris.

**SKATING-CONCERTS DE LA CHAUSSEE-D'ANTIN.**

Depuis bientôt cinq mois qu'il est ouvert, le Skating-Concert de la Chaussée-d'Antin a été visité par des mille et des milliers de personnes, qui toutes s'accordent à le proclamer le plus grand et le plus bel établissement de Paris, après l'Opéra, dont il est, du reste, le proche voisin.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Ludovic BASCHET, Éditeur, 126, boulevard Magenta.

**EN VENTE**

**PRESSÉ POUR LE SALON**

SCÈNES D'ATELIER DE G. GOETSCHY  
DESSINS DE HENRI PILLE

Nous avons réuni sous forme d'album, une série de dessins à la plume de Henri PILLE, formant avec le texte des scènes d'atelier tout à fait humoristiques. — L'Exposition de peinture donne en ce moment une actualité originale à notre charmant Album.

PRIX : UN FRANC  
(franco par la poste)

**Eaux Minérales de Miers**  
Gare de Rocamadour (Lot)

**HOTEL CARBOIS**

A Alvignac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.  
Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.  
M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine minérale offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.  
Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hôtel Carbois.

**CAFÉ DE BORDEAUX**

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entrant au 1<sup>er</sup> Juillet prochain en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, Léon Colonge, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.  
A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sanwich, Terrines, etc.  
Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

**LE MUSÉE POUR TOUS**

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.  
Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :  
1<sup>o</sup> De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc.;  
2<sup>o</sup> De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C<sup>o</sup>, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

**ABONNEMENTS :**

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M<sup>ME</sup> LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille  
boulevard Nord, à CAHORS.  
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.  
Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

Bottelage de Foins et Fourrages.  
S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE, domicilié à Puy-l'Evêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1<sup>er</sup> juillet.  
Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.

**GUERRE**

AUX AFFECTIONS NERVEUSES  
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE  
en faisant un usage constant de la



C'est la  
**PILE ELECTRIQUE PRATIQUE**  
mise à la portée de tout le monde.  
A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

**ÉTABLISSEMENT THERMAL**

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)  
SAISON DES BAINS  
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc.  
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.  
Trafic direct en chemin de fer  
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement  
Ecrire : Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire  
PARIS, 22, boulevard Montmartre

**TOPIQUE DULAC**

Guérison radicale des cors aux pieds  
Seul dépôt général,  
pharmacie LACOMBE, à Cahors  
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

**PHÉNOLINE DULAC**

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées  
Prix : 1 fr. 25  
Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

**LIQUEUR VINEUSE**

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table  
Dose pour 2 barriques 1 fr. 25  
Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

**GROS ET DÉTAIL**

**ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ**

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.  
ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M<sup>me</sup> veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

**A Vendre ou à Louer**

UNE  
**MAISON DE CAMPAGNE**  
AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.  
S'adresser : à M. Emile Guilhou, à côté de la Gare; à M. Delpérier, M<sup>e</sup> de meubles; à MM<sup>es</sup> Logan et Delport, notaires.

**PIANOS ET HARMONIUMS**

DES MEILLEURS FACTEURS  
**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	40 —
300 — .....	15 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**  
ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyablement bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

**PRIX D'ABONNEMENT**

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

**EUCALYPSINTHE**

(Br. s. g. d. g.). Apéritif-Fébrifuge le plus puissant, le plus agréable, n'ayant aucun des principes malfaisants de l'absinthe. Calme la soif, ranime l'appétit, facilite la digestion, réveille l'intelligence et la mémoire, en produisant un bien-être général. Un petit verre étendu d'autant d'eau, pris au début de la fièvre, l'enraye immédiatement. — P<sup>r</sup> l'exp., M. Bessède fils, Marseille. — Se trouve dans les principaux Cafés.